

Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions exceptionnelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Relations Internationales réunie le 21 décembre 1999, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, à titre exceptionnel, les subventions suivantes :

- 4 000 F à l'Association Afrique 2000 pour permettre à cinq élèves infirmières de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Besançon d'effectuer leur stage à Man (Côte d'Ivoire) du 11 janvier au 11 février 2000.

- 6 400 F à l'Association Générale des Etudiants Infirmiers pour permettre à huit élèves infirmiers de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Besançon d'effectuer leur stage à Bobo-Dioulasso et Orodara (Burkina Faso) du 11 janvier au 11 février 2000.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces deux propositions.

En cas d'accord, la dépense, soit 10 400 F, sera imputée sur les crédits du Service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6574.94036.00400 ouverts par anticipation au projet du budget primitif 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 24 janvier 2000.